



VILLE DE BIOT

Département des Alpes-Maritimes
Arrondissement de Grasse
Canton d'Antibes-Biot
Communauté d'Agglomération
Sophia Antipolis

R é p u b l i q u e F r a n ç a i s e
VILLE DE BIOT
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 février 2023

**Salle du Conseil – Médiathèque Communautaire
16h00 – Séance publique du Conseil Municipal**

ORDRE DU JOUR

Rapporteur : Monsieur le Maire

- 0-01. DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES – Installation de nouveaux conseillers municipaux à la suite des démissions de Mesdames Sophie DESCHAINTRÉS et Sandrine GILABERT.
- 0-02. DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES – Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 13 décembre 2022.
- 0-03. DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES – Compte-rendu des décisions prises par le Maire – Article L. 2122-22 du CGCT.
- 0-04. DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES – Commissions municipales – Modification des membres.

Rapporteur : Monsieur François PEIGNE, 6^{ème} Adjoint au Maire, délégué aux Finances et à la Commande Publique

- 1-01. FINANCES – Budget 2023 – Débat sur les orientations budgétaires.
- 1-02. FINANCES – Transfert des charges de personnel du budget ville au budget annexe tourisme.
- 1-03. FINANCES – Transfert des charges de personnel du budget ville au budget annexe pompes funèbres.
- 1-04. FINANCES – Tarifs des services communaux – Nouveaux tarifs et rectification d'une erreur matérielle.

Rapporteur : Monsieur Christian LATY, Conseiller Municipal, délégué aux Affaires juridiques et foncières

- 2-01. FONCIER – Cession amiable des parcelles cadastrées section AO, n° 44, 45, 46, 261, 263, 265 et 267 – Quartier des Soullières.

Rapporteur : Monsieur Georges BIJAOUÏ, Conseiller Municipal, délégué à l'Éducation

- 3-01. ÉDUCATION – Comité consultatif de l'éducation et loisirs jeunesse – Désignation des membres – Approbation du règlement intérieur.

Rapporteur : Monsieur Gérard PETIT, Conseiller Municipal, délégué à l'Urbanisme et à l'Aménagement

4-01. URBANISME – INFORMATION – Arrêté préfectoral complémentaire n°17121 concernant la remise en état de la carrière exploitée par la société Silices et Réfractaires de la Méditerranée.

Rapporteur : Madame Christine PELISSIER-TABUSSO, Conseillère Municipale, déléguée aux Animations événementielles

5-01. ÉVÉNEMENTIEL – Manifestation « Biot et les Templiers 2023 » – Modalités des partenariats et mécénats.

Biot, le 2 février 2023

Le Maire,



Jean-Pierre DERMIT

Conseiller Départemental
Vice-président de la CASA